

Les députes face à la scolarisation des immigrés

Cette analyse a été faite à partir du document parlementaire N° 2682 et des N°s 16 et 17/82-83 du compte rendu des séances de la Chambre des Députés des 22 et 23 février 1983.

Le lecteur du compte rendu, à savoir l'électeur luxembourgeois, ne connaît malheureusement pas le document de base. La résolution présentée et adoptée résume les travaux de la commission.

Reprenons ici le texte de cette résolution:

La Chambre des Députés

- consciente que depuis la dernière décennie le taux de la population étrangère s'est accru considérablement;
- considérant que le nombre d'enfants étrangers dans les classes primaires a tendance à s'accroître;
- constatant que cette situation a engendré des problèmes spécifiques que le système scolaire actuel a du mal à résoudre;
- faisant siennes les conclusions du rapport de la Commission de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles au sujet de la scolarisation des immigrés;

adopte les principes suivants:

1. l'unité de l'école luxembourgeoise ne doit pas être ébranlée, étrangers et Luxembourgeois devant avoir la possibilité d'accéder à la profession de leur choix par une même école luxembourgeoise;
2. le bilinguisme fait partie intégrante de notre identité culturelle et doit être sauvegardé;
3. l'intégration de la culture maternelle des enfants immigrés dans les programmes scolaires doit constituer un enrichissement réciproque;
4. les moyens de communication audio-visuels

doivent contribuer à améliorer l'interaction école-famille et permettre dans la mesure du possible aux immigrés de maintenir le contact avec leur culture maternelle;



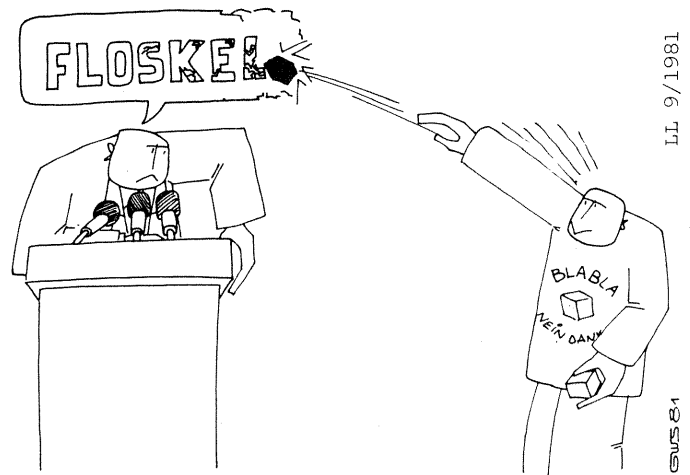
5. étant donné la disparité des taux d'élèves étrangers selon les localités, les problèmes qui se posent ne peuvent pas être résolus par un modèle unique;
6. l'apprentissage de la langue allemande devra se faire d'après une méthodologie à progression systématique en tenant compte des "préacquis" différents des élèves luxembourgeois et étrangers; la connaissance insuffisante d'une langue ne devrait d'ailleurs pas être le facteur décisif qui empêche un élève, luxembourgeois ou étranger, à accéder à l'apprentissage d'une formation professionnelle;
7. l'enseignement préscolaire doit être organisé de façon à permettre aux élèves étrangers de se familiariser avec la langue luxembourgeoise;
8. la formation des enseignants doit tenir compte des problèmes spécifiques posés par la présence d'enfants immigrés;
9. le contact avec les parents des élèves étrangers doit être recherché et approfondi par les moyens appropriés;

invite le Gouvernement à prendre en considération ces principes et à les mettre en oeuvre.

Madame HENNICOT-SCHOEPGES (PCS) a présenté le rapport de la commission. Il faut souligner ses mérites pour la constitution de ce document de base et pour son explication en langue française. Le document constitue une bonne photographie de la situation et dégage des pistes de réflexion.

13 orateurs ont pris la parole. Nous allons analyser leurs interventions par rapport aux 9 points de la motion et relever les idées et suggestions des députés non contenues déjà dans le document de la commission.

Plusieurs orateurs ont souligné que ce débat est dû à une initiative parlementaire, la toute première du genre. Ils s'en sont félicités à juste titre.



LL 9/1981

GUS 81

Le commentateur se joint à cette revalorisation du parlementarisme, mais doit souligner que rares étaient les députés qui ont assisté aux débats.

Passons en revue brièvement les différentes interventions:

Monsieur Nic. MOSAR, président de la fraction parlementaire du PCS, dit d'emblée que le document a l'avantage de parler de mesures concrètes et réalistes pour nos amis immigrés et non pas de revendications utopiques et démagogiques comme le droit de vote des étrangers, qui n'apporteraient rien à personne, et le moins aux travailleurs immigrés même, qui veulent d'abord un logement décent et un bon diplôme pour leurs enfants. Non, les seuls auxquels le droit de vote profite, ce sont quelques politiciens personnellement intéressés qui s'attendent à des voix d'électeurs de cette façon. D'aucuns utilisent cette question pour faire de la démagogie. ...

A la fin M. Mosar dit que c'est au ministère de

		1. unité de l'école luxembourgeoise	2. maintien du bilinguisme	3. culture maternelle	4. moyens audio-visuels	5. pas de modèle unique	6. allemand langue étrangère	7. langue luxembourgeoise au préscolaire	8. formation des enseignants	9. contact avec parents	nouvelles idées
Nic. Mosar	PCS	*		*		*	*	*	*	*	*
Rob. Krieps	POSL	*		*	*	*	*				*
René Hubsch	PD	*	*	*	*	*	*	*	*	*	
Jos. Weirich	EdF		*			*					*
Henri Koch	PCS	*	*			*	*	*	*		
René Van den Bulcke	POSL	*	*	*		*		*		*	
Ali Bisdorff	PCL	*	*	*					*		
Nic. Majerus	PCS	*				*					
Roger Krier	POSL			*						*	*
Lydie Polfer	PD										
Fernand Rau	PCS							*	*	*	
Astrid Lulling	-	*						*			*
Pierre Frieden	PCS	*	*	*						*	
Ministre P. Boden	PCS	*	*	*	*	*	*	*	*	*	

L'unité de l'école

La Commission de l'Education Nationale et la plupart des orateurs ont souligné la nécessité de préserver l'unité de l'école luxembourgeoise, comme si elle était menacée par la présence des immigrés.

Cette unité est mise à rude épreuve actuellement: à la très grande majorité des Luxembourgeois elle donne une issue vers une qualification professionnelle, à un très fort pourcentage des étrangers elle n'offre aucun débouché.

Il ne viendrait à l'idée de personne de qualifier de victimes de l'unité de l'école les jeunes chômeurs produits par elle, les jeunes immigrés qui se réfugient dans les lycées d'Arlon ou du Portugal.

Mais le concept d'unité de l'école est mis en question aussi par les députés et le ministre quand ils parlent de situations locales exigeant des solutions différentes. Or, actuellement ce ne sont pas seulement ces situations locales qui rendent inopérante notre solution unique, mais bien la situation scolaire nationale: l'école a été conçue pour une population exclusivement luxembourgeoise, et l'unité était facile à maintenir. Or depuis une quinzaine d'années la proportion d'élèves étrangers n'a cessé d'augmenter pour atteindre 36% au primaire. Si l'on se réfère aux communes à forte concentration ce pourcentage est beaucoup plus important encore et l'approche unique destinée aux seuls Luxembourgeois ne peut plus fonctionner. Or le modèle unique n'a pas encore été adapté!

Si d'aucuns réclament un concept d'ensemble pour la scolarisation des enfants migrants, telle optique n'est nullement contraire à des mesures spécifiques adoptées au plan local. Or ce concept global fait cruellement

défaut, et gagnerait à être formulé clairement pour que des mesures d'application soient élaborées.

Supposons que ce concept prévoie l'alphabetisation des élèves immigrés en allemand et l'intégration de la langue maternelle dans l'horaire luxembourgeois. Il faudrait à ce moment-là éviter tout ce qui est contraire, par exemple des filières françaises de la 1^{re} à la 3^e année scolaire.

Mais il faudrait surtout

- systématiser l'approche linguistique au jardin d'enfants
- élaborer des méthodes d'allemand langue étrangère
- favoriser le contact entre enseignants luxembourgeois et étrangers
- mettre en oeuvre un enseignement interculturel.

Ces moyens et méthodes devraient être présentés en plusieurs modèles pouvant correspondre à des situations locales différentes. A cet effet les responsables administratifs et pédagogiques jouent un rôle éminent. Actuellement on assiste à une sorte de cacophonie résultant de l'absence de concept global.

Les seuls termes qui reviennent toujours sont ceux d'assimilation et d'intégration. On se soucie généralement peu de les définir.

Le débat à la Chambre a montré que beaucoup reste à faire. Les réponses du Ministre n'ont malheureusement pas laissé percer l'ombre d'un concept: au contraire, il semble fier de ne pas en avoir: toutes les mesures prises et celles que d'obscurs groupes de travail élaborent, doivent suffire et si tel n'est pas le cas c'est sans doute qu'il faudrait changer d'enfants, de parents ou pourquoi pas d'enseignants.

Si les solutions de jadis étaient si bonnes, pourquoi donc ce remue-ménage pour aboutir à ce débat?

Serge

une contradiction entre l'unité de l'école et la création d'une filière francophone. Il cite les chiffres de la fréquentation des cours de langue maternelle et pose la question ce que les enfants luxembourgeois feront pendant les heures intégrées de langue maternelle des migrants et celle du financement des enseignants étrangers des cours intégrés. "Le problème est connu, il s'agit de prendre des décisions."

Monsieur WEIRICH (Enrôlés de Force), donne la responsabilité de la présence nombreuse d'immigrés à l'industrie sidérurgique ARBED qui aurait engagé trop de monde dans les années 70. Les Luxembourgeois qui ont occupé ces postes ont fait défaut aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Les immigrés arrivant au Luxembourg devraient apprendre la langue luxembourgeoise. Actuellement les Luxembourgeois font des efforts pour parler une langue que l'étranger comprend et nous les présentons ainsi d'efforts que devrait faire tout Luxembourgeois s'il était dans un autre pays. M. Weirich estime que l'information de l'émigré dans le pays d'origine avant le départ est illusoire.

mettre en pratique les mesures concrètes proposées.

Monsieur Robert KRIEPS, président du POSL, dit que la façon de M. Mosar de présenter le droit de vote peut aussi être interprétée comme une manoeuvre électoraliste. Il y a 150 ans ceux qui ne voulaient pas donner le droit de vote aux ouvriers luxembourgeois utilisaient les mêmes arguments.

Il parle des problèmes de la 2^e génération d'immigrés.

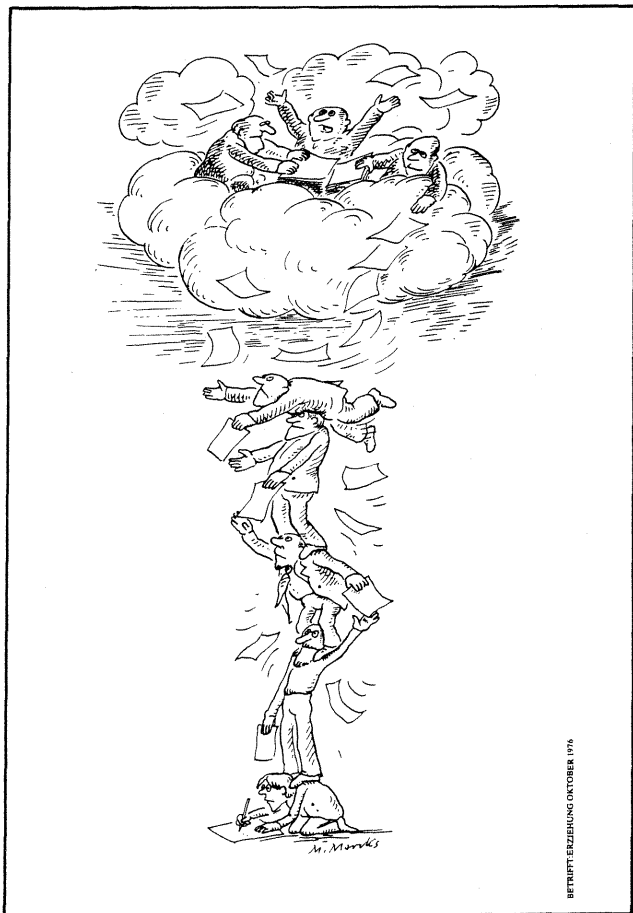
Il situe la problématique dans le contexte de la démocratisation de l'école et estime qu'un si fort pourcentage d'étrangers peut mettre en question l'existence du pays.

Certains Luxembourgeois envoient leurs enfants dans des écoles privées pour fuir le problème des étrangers (Idée reprise par M. Van den Bulcke).

M. Krieps cite les travaux de Conseil Supérieur de l'Education Nationale et lance un appel à l'imagination. Il évoque l'utilisation de moyens audiovisuels dans l'enseignement, notamment de la télévision par câbles.

L'intervention de M. Krieps a été interrompue pas moins de 8 fois par le Ministre de l'Education.

Monsieur HUBSCH (PD) passe scrupuleusement en revue les 9 points de la résolution. Il voit pointer



Monsieur H. KOCH (PCS), ancien directeur de lycée: Un problème qui attend des solutions est celui du logement des immigrés. Si l'école n'est pas à même de garantir une formation professionnelle aux jeunes nous risquons d'en faire des chômeurs et des cas sociaux.

Il regrette que les crèches ne sont pas adaptées aux immigrés qui gardent leurs enfants entre eux, dans leur milieu linguistique.

Il souligne que la langue française aussi est une langue étrangère pour un petit portugais et qu'une filière francophone peut être contraire à l'unité de l'école luxembourgeoise.

Monsieur René VAN DEN BULCKE (POSL) relève que le Luxembourg a fait venir des immigrés, réuni les familles, conclu de jolis accords avec les pays d'origine, mais que rien n'a été prévu pour réaliser dans la scolarisation ce qui a été promis. L'unité de l'école ne peut cacher l'urgence d'une grande diversification. Les immigrés doivent être considérés au plan social, culturel et politique comme des partenaires égaux. Le député se préoccupe des suites du débat de la chambre, souhaite des indications plus précises du MEN aux communes. Une filière francophone à l'école primaire créerait davantage encore un ghetto. Il relève le flou de la formulation "culture maternelle" alors que la commission semble avoir voulu éviter de parler de langue maternelle. Il dépose une motion invitant le gouvernement à accroître les moyens mis à la Le contact avec le pays d'origine se maintiendrait grâce aux vacances annuelles là-bas.

Apprendre le luxembourgeois dans des conditions suédoises, pourquoi pas? Les 240 heures payées à un immigré arrivant en Suède pour lui permettre d'apprendre la langue du pays, seront augmentées malgré la crise à 600! C'est à faire rêver! Encore que la connaissance du luxembourgeois ne suffit pas et que l'on y vient généralement, en tant qu'étranger, par le détour d'une autre langue.

disposition de la recherche linguistique ainsi que de la recherche pédagogique, qui sera accepté à la fin des débats.

Monsieur Aly BISSORFF (P.C.L.): Les problèmes des enfants migrants ne sont pas seulement d'ordre linguistique mais aussi liés au milieu social défavorisé dont ils sont issus. Il ne saurait être question de balayer la revendication du droit de vote en échange de quelques mesures concernant la scolarisation.

Monsieur Nic. MAJERUS (PCS) remarque que les quartiers à forte population immigrée n'ont pas assez de salles de classe. Une filière francophone à l'école primaire devrait amener tous les enfants à fréquenter des classes communes dès la 4^e ou 5^e année d'études. Il faudrait créer des postes d'enseignants surnuméraires qui donneraient des cours d'appui, faire le programme de la 1^{re} année en deux ans et rendre obligatoire la fréquentation de deux années de préscolaire.

"Nous devrions avoir assez de confiance vis-à-vis des spécialistes de l'éducation et du ministère" (pour ce qui est de la réalisation des mesures en discussion).

Monsieur Roger KRIER (POSL) cite les travaux du colloque sur la langue maternelle de l'Unesco et de l'ASTI en 1982 à Luxembourg. Il demande des éclaircissements au Ministère concernant les expériences aux Pays-Bas. Il fait le lien entre les efforts de scolarisation et l'octroi du droit de vote dans ce pays. Monsieur Krier cite les dires de Monsieur Raus, Commissaire à l'Immigration lors du colloque cité qui tendent à maintenir le status quo et ne regrettent pas la sous-qualification des jeunes qui en est la conséquence. Pas de réponse de la part du Ministère pour savoir si ces dires sont partagés par le gouvernement. La directive européenne reste sans effet dans un pays qui se veut super-européen. Monsieur Krier brosse un tableau de mesures concrètes dans le contexte de l'immigration: des commissions consultatives dans toutes les grandes communes, élections des représentants immigrés, droit d'initiative de ces commissions, changement de la loi Schaus, changement de la loi des asbl, un statut pour les immigrés, une réforme du Conseil National de l'Immigration, la création de conseils de parents dans les grandes communes. Le député rappelle à Monsieur Mosar que le PCS aussi a signé par lettre du 3 avril 1981 la plateforme de l'ASTI pour le droit de vote. Pour finir il évoque le problème du logement et la menace que ferait peser une augmentation des loyers et critique le coût élevé de la naturalisation.

Madame Lydie POLFER (PD) bourgmestre de la ville de Luxembourg: Elle évoque les mesures déjà prises dans sa commune et certaines expériences peu concluantes comme une filière francophone et une intégration de la langue maternelle. A ce dernier sujet elle attend la nouvelle grille horaire du M.E.N. L'unicité de l'école ne peut rester ce qu'elle est actuellement. Des cassettes sont fabriquées en ville et distribuées aux enfants pour écouter les leçons allemandes à la maison et un dictionnaire d'images multilingue a été édité par la ville. Si des filières francophones seront mises en route beaucoup de travail de préparation reste à faire d'ici-là. L'intégration des enfants se fera aussi à travers les associations culturelles comme les chorales enfantines.

"Il n'y a pas de solution miracle, nous devons l'accepter humblement à la suite de ce débat. D'autre part le problème est tellement crucial que quelque chose doit se passer."

Monsieur Fernand RAU (PCS) se souvient qu'on dit depuis des années qu'il faut faire quelque chose.

Il insiste sur l'information des immigrés avant le départ du pays d'origine et à l'arrivée ici, sur l'obligation scolaire pour les 2 années de maternelle.

Il critique la méthode globale d'apprentissage de la lecture actuellement pratiquée, qui fait des ravages étant donné qu'aucun enfant -luxembourgeois ou immigré - n'est alphabétisé dans sa langue maternelle.

Madame Astrid LULLING (-), bourgmestre de Schiff-lange commence en parlant de "Überfremdung" (influence néfaste du grand nombre d'étrangers). A son avis on ne parle pas suffisamment dans ce débat des enfants luxembourgeois auxquels il faudrait garantir un enseignement normal dans des classes composées de majorités d'enfants luxembourgeois (sic!). Elle évoque le problème de l'absentéisme scolaire des élèves étrangers. Elle réfute la thèse tendant à dire que les difficultés scolaires proviennent du fait que le père et la mère travaillent en disant que c'est discriminer la femme que de lui refuser le droit de travailler. Elle évoque le droit de vote pour le refuser disant que les Luxembourgeois n'ont pas non plus le droit de vote au Portugal ou en Espagne et qu'à ce moment les étrangers auraient accès à la fonction publique! En contrepartie il faut organiser généreusement une participation consultative." (...) nous ne devons pas oublier que nous avons encore des Luxembourgeois dans nos écoles, qui ont aussi encore des droits".

Monsieur Pierre FRIEDEN (PCS), échevin de la ville de Luxembourg: La langue luxembourgeoise facilite l'apprentissage de l'allemand, les parents et l'environnement aident aussi les petits Luxembourgeois dans ce sens.

Le député voit une opposition entre "différencier" et "intégrer". Intégrer veut dire pour lui de faire des étrangers des citoyens qui ne parlent pas seulement le luxembourgeois, mais qui ont aussi une mentalité luxembourgeoise. Il évoque la rencontre avec un Italien naturalisé luxembourgeois qui disait: "Tout serait pour le mieux s'il n'y avait pas ici ces nombreux étrangers". Voilà ce qu'on nomme, à mon avis, même si on est originaire de l'étranger, penser comme un Luxembourgeois". L'enseignement de la langue maternelle doit rester l'affaire des ambassades, pas question d'ajouter une langue supplémentaire dans l'école luxembourgeoise. Il est prêt à admettre la culture maternelle à l'école pour donner un aperçu de l'art et des sciences à tous les enfants.

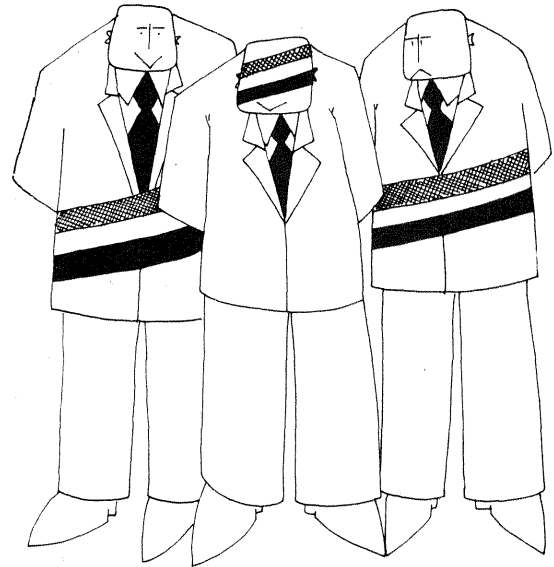
Réponse de Monsieur Fernand BODEN (PCS), Ministre de l'Education Nationale:

Le Ministre se déclare en concordance sur tous les problèmes de fond avec les conclusions de la commission.

Il brosse le tableau des mesures prises ces dernières années. Il évoque de nombreuses commissions et groupes de travail qui se penchent notamment sur un nouveau plan d'études, de nouveaux programmes et livres scolaires, sur les objectifs à fixer pour l'enseignement du français et de l'allemand, sur l'enseignement du luxembourgeois au préscolaire, sur la continuation des "projets de langue" en allemand existant pour la 1^{re} année d'études, sur la nouvelle grille horaire.

D'autre part il faudrait élaborer du matériel pédagogique pour un enseignement interculturel. Le Service d'Innovation et Recherche Pédagogique va participer à une étude européenne sur le sujet qui s'étendra sur plusieurs années.

Pour ce qui est de l'introduction de l'obligation éventuelle des 2 années de préscolaire, le Ministre constate qu'elle est pratiquement superflue étant donné que presque tous y vont dès à présent. Il



SUS 80
LL 18.1.1980

faudrait éventuellement admettre certains enfants dès avant l'âge de quatre ans pour leur offrir trois ans de maternelle.

Il n'est pas d'accord pour envisager l'apprentissage de l'allemand comme langue étrangère aussi pour les Luxembourgeois et fait accepter une formulation moins précise du point 6 des conclusions. Les inspecteurs, les communes et les enseignants doivent trouver les solutions adaptées aux situations locales. Il ne peut y avoir de programmes différents, mais une base minimale commune adoptée selon les circonstances.

Le Ministre regrette l'absence d'échos à sa circulaire de 1982 concernant l'intégration des cours de langue maternelle. C'est la raison pour laquelle il a chargé la Commission d'Instruction d'élaborer une nouvelle grille horaire qui doit garantir une revalorisation des activités d'éveil et l'intégration de la langue maternelle.

Le projet de loi sur la formation des instituteurs permettra aux enseignants étrangers d'enseigner la langue maternelle dans l'école luxembourgeoise. L'intégration de la culture d'origine devrait être assurée par les enseignants luxembourgeois.

"Dans le domaine de l'information on devra faire plus encore à l'avenir." (Quoi? / le rédacteur)
"On doit chercher des voies et moyens pour aider les enfants étrangers à faire leurs devoirs à domicile. Je suis prêt à faire de mon mieux, pour soutenir pareilles initiatives." (articles budgétaires no. 12.3.33.o2: 100 000 F et 12.3.43.o5: 100 000 F - organisation d'études et de loisirs surveillés! / le rédacteur)

"Je puis vous assurer que je veux faire de mon mieux dans le cadre de mes compétences et possibilités pour offrir à tous les enfants - aux Luxembourgeois et aux étrangers - une éducation, instruction et formation aussi bonnes que possible!"

Le commentateur ne met nullement en doute la bonne volonté du Ministre, mais estime que l'occasion de ce débat lui aurait permis de la démontrer d'une façon plus précise.

Après l'analyse que constituait le document parlementaire et les préférences exprimées par les orateurs on s'attendait à ce que le Ministre développe sa politique et dévoile les moyens qu'il veut mettre en oeuvre pour la réaliser. Il faut le dire: nous restons sur notre faim. Les seules mesures concrètes que le Ministre a évoquées sont celles qui ont déjà été réalisées souvent sur initiative d'enseignants et à petite échelle, généralement sans évaluation, ni généralisation. Or toutes ces mesures n'ont pas suffi à résoudre le problème et

on peut résumer les interventions de nombreux députés, y compris de la majorité gouvernementale, en disant que beaucoup reste à faire. On espérait que le Ministre nous dise quoi, il ne l'a guère fait. Toutes les commissions et groupes de travail tendent à démontrer qu'on ne dort pas au Ministère, mais aucune précision n'a été apportée quant aux directives données à ces experts, ni à leurs délais. Après tous les travaux et documents, l'heure d'agir n'est-elle pas encore arrivée?

Regrettons que les rares questions précises posées par les députés (p.ex. précisions sur la nouvelle grille, expériences aux Pays-Bas, prises de position du Commissaire à l'Immigration) soient restées sans réponses.

Un reproche à la Commission parlementaire: peut-être qu'il aurait fallu demander au Ministre de

présenter à la Chambre dans un délai d'un an une sorte de bilan provisoire des actions qui vont découler de ces débats publics.

Un ami qui assistait à mes côtés aux débats disait: "Après cette absence de mesures concrètes réclamées par la Chambre, tout continuera comme par le passé ou presque. Combien d'années faudra-t-il pour re-constater l'urgence du problème?"

Si d'aucuns reprochent aux ministres se succédant à l'Education Nationale l'absence de concepts, ils ne pensent pas à une solution miracle et unique, mais plutôt à un cadre clair et précis et une volonté politique à toute épreuve pour vaincre les résistances très nombreuses. Elle continuera d'avoir de nombreuses occasions de se manifester, cette volonté-là. Attendons, agissons Serge